

Direction générale des services

Direction des ressources humaines  
et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

Service gestion des carrières des fonctionnaires

Mél : drhfpnc.sgcf@gouv.nc

Tél. 25 60 93

Affaire suivie par Jennifer Graef

2022-DRHFPNC-41464

Nouméa, le

**13 JUN 2022**

## **CIRCULAIRE**

### **A l'attention des employeurs publics**

**Objet :** Campagne de recrutement par voie de liste d'aptitude normale des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'année 2022.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer les instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie placés sous votre autorité de l'ouverture, au titre de l'année 2022, d'une campagne de promotion au choix pour l'accès au corps des professeurs des écoles, en vue de pourvoir 4 postes.

Les conditions de recevabilité des candidatures sont précisées dans la fiche de candidature ci-jointe.

Les fiches de candidatures accompagnées des pièces justificatives doivent parvenir aux employeurs **au plus tard le 5 août 2022.**

Les candidatures devront ensuite être transmises à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC), par les employeurs, **au plus tard le 9 septembre 2022.**

Passé ces délais, les candidatures ne seront plus prises en considération.

L'attention des candidats est attirée sur le fait :

1° qu'en l'absence de production des pièces justificatives, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature ne sera pas pris en compte ;

2° que pour être recevables, les attestations doivent être réalisées par le directeur de l'école concernée ou par la collectivité employeur ;

3° que s'ils ne disposent pas des pièces justificatives nécessaires à la constitution de leur dossier, ils peuvent prendre l'attache de leur employeur en vue de solliciter une consultation de leur dossier administratif et prendre copie desdites pièces.

La présente circulaire ainsi que la fiche de candidature sont téléchargeables sur le site internet de la DRHFPNC ([www.drhfpnc.gouv.nc](http://www.drhfpnc.gouv.nc), rubrique Réglementation et circulaires).

Pour le Président du Gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie  
et par délégation  
Le Secrétaire général du Gouvernement par intérim

Léon WAMYTAN



ANNÉE 2022

CANDIDATURE A LA LISTE D'APTITUDE NORMALE POUR L'ACCES AU CORPS DE  
PROFESSEURS DES ÉCOLES

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ :

- être instituteur du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie titulaire ;
- être en position d'activité et en fonction au jour de la demande d'inscription (**joindre l'attestation ci-jointe**) ;
- justifier de dix années de services effectifs, non comprise la durée du stage probatoire, au 31 décembre 2021 (**joindre un état des services de l'employeur**).

**LA FICHE DE CANDIDATURE doit être adressée à l'employeur  
au plus tard le 05 août 2022 sous peine d'irrecevabilité**

**\* PIÈCES JUSTIFICATIVES \***

- **Aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration.**
- **Les pièces justificatives sont celles exigées dans le formulaire de candidature, aucune autre pièce ne sera prise en compte.**
- **A défaut de communication de la pièce justificative sollicitée, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature n'est pas pris en compte.**
- **Les attestations doivent clairement faire apparaître : le nom et la fonction du signataire. A défaut de ces mentions, l'attestation n'est pas prise en compte.**

**IDENTIFICATION DU CANDIDAT**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Employeur :  Province Iles Loyauté  Province Nord  Province Sud  Vice-rectorat, DGE  
 Nouvelle-Calédonie  Autres (à préciser) \_\_\_\_\_

**CRITERES DE  
CLASSEMENT  
(cadre réservé à  
l'administration)**

**I - ANCIENNETE GENERALE DE SERVICE en qualité d'enseignant fonctionnaire  
au 01/03/2022**

Date de titularisation : \_\_\_\_\_

**(joindre l'arrêté de titularisation)**

Nombre d'années  
(1 pt/année – Max. 40 pts  
seules comptent les années  
complètes)

**II - NOTE PÉDAGOGIQUE D'INSPECTION**

Note : \_\_\_\_\_/20 Date du rapport d'inspection : \_\_\_\_\_

**(joindre le dernier rapport d'inspection. Seules peuvent être prises en compte les notes attribuées  
entre 2019 et 2021)**

Note (x 2)  
(max. 40 pts)

**III - DIPLÔMES UNIVERSITAIRES**

a) Diplôme de niveau III (diplôme obtenu normalement après accomplissement de 2 ans d'études  
universitaires après le Bac) : \_\_\_\_\_

b) Diplôme de niveau II et plus (Licence et plus) : \_\_\_\_\_

**(joindre une copie des diplômes, une attestation ou un relevé de notes)**

a) 3 pts

b) 5 pts

(max. 8 pts)



<b>IV - DIPLÔMES PROFESSIONNELS ET MIXTES</b> a) CAAPSAIS/CAPA-SH/CAPEJS b) CAFIPEMF c) Diplôme d'Etat de psychologue scolaire d) Diplôme de directeur d'établissement spécialisé e) Autres diplômes (5 points quelque soit le nombre) : _____  (joindre une copie des diplômes, une attestation ou un relevé de notes)	a) 5 pts b) 5 pts c) 5pts d) 10 pts e) 5 pts  (max. 25 pts) <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>
--	--

Date : _____	(Signature du candidat)	TOTAL (max. 113 pts) <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>
--------------	-------------------------	--

**CADRE A REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR AVANT TRANSMISSION A LA DRHFPNC**

La présente candidature à la liste d'aptitude normale pour l'accès au corps de professeurs des écoles, dûment complétée, doit parvenir à la DRHFPNC au plus tard le **09 septembre 2022** sous peine d'irrecevabilité.

Avis favorable       Avis défavorable

Observations éventuelles :

le  
(signature et cachet de l'employeur)



**Annexe candidature à la liste d'aptitude normale pour l'accès au corps des professeurs des écoles  
au titre de l'année 2022  
Attestation d'activité et de fonction**

**Prénom :**

**Nom :**

**Affectation actuelle :**

Assure à ce jour être en position d'activité ou en position telle que définies par l'article 71 de l'arrêté 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Rappel : conformément aux dispositions de l'article 71 du statut général, sont assimilées à la position d'activité les situations suivantes :

- le congé de maternité, de maladie, de convalescence ou de cure thermique ;
- le congé administratif ;
- le maintien par ordre sans affectation ;
- l'expectative de retraite ;
- le congé pour examen ;
- le congé pour expectative de réintégration ;
- le congé prénatal pour grossesse difficile ;
- le congé d'accompagnement pour l'agent dont les enfants sont évacués sanitaires hors du territoire ;
- le congé pour participation à des compétitions sportives territoriales, nationales ou internationales et le congé pour exercice de certaines activités de bénévole sportif en tant qu'organisateur, officiel technique encadrant ou dirigeant d'une association sportive ;
- le congé pour l'exercice d'une activité d'entraîneur sportif.

Assure être en fonction à ce jour à :

.....  
.....  
.....

**Date :**

**Signature de l'agent**

**Date :**

**Signature et cachet de l'employeur :**

***Cette attestation doit être jointe à la fiche de candidature et réceptionnée à la DRHFPNC  
au plus tard le 9 septembre 2022  
(soit par dépôt ou envoi postal au 18 avenue Paul Doumer - BP M2 - 98849 Nouméa Cedex  
soit par mail : .drhfpnc.sgcfa@gouv.nc)***